

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 AVRIL 2018 A 18H00

L'an deux mille dix-huit et le 18 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - S. FEVRIER - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

ABSENTS : B. ENJALBERT- P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 de la commune.
- 2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement.
- 3/ Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales.
- 4/ Modification de la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2018.
- 5/ Vote des budgets primitifs 2018 de la commune et du service Eau et Assainissement.
- 6/ Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal pour 2017.
- 7/ Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux « Place des Marronniers ».
- 8/ Demande de subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2018.
- 9/ Adhésion à la charte « Objectif zéro phyto ».
- 10/ Questions diverses.

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 de la commune.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2017 de la Commune dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, elle propose de l'approuver sans réserves.

Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

Madame le Maire laisse la place à Monsieur BITTER, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2017 de la Commune :

COMMUNE DE CRUZY

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

<u>DEPENSES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	209 141,38	
CHARGES DE PERSONNEL	344 428,91	
PART A CHARGES INTERCOMMUNALES	32 352,00	
SUBVENTIONS VERSEES	18 815,00	
INDEMNITE ELUS	27 044,29	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 250,00	
INTERETS DES EMPRUNTS	17 760,00	
REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES	23 272,00	
AMORTISSEMENTS ETUDES PLU	14 553,74	
FRAIS ETUDES DOC URBANISME		36 816,00
TERRAIN DE VOIRIE		3 500,00
DEMOLITION WC PUBLICS		2 280,00
VOIRIE		65 027,75
HOTEL DE VILLE		48 756,78
MOBILIER MAIRIE 1er ETAGE		7 714,97
BATIMENTS SCOLAIRES		11 624,55
BATIMENTS PUBLICS		23 724,57
IMMEUBLES DE RAPPORT		806,40
ACCESSIBILITE BAT COMM		1 800,00
MATERIEL TRANSPORT		34 705,53
MOBILIER MATERIEL DIVERS		6 174,04
CAPITAL DES EMPRUNTS		18 248,71
REMBOURSEMENT CAUTION		440,26
TRAVAUX REGIE		9 185,55
TOTAL DEPENSES	688 617,32	270 805,11
<u>RECETTES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
PRODUITS DES SERVICES	39 015,50	
IMPOTS ET TAXES	313 092,00	
TAXE PYLÔNES	41 679,00	
TAXE ELECTRICITE	17 003,37	
DROITS DE MUTATION	42 738,94	
DOTATION DE SOLIDARITE COMM COMMUNES	17 390,00	

FPIC	28 967,00	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	256 201,74	
REMBOURSEMENT SALAIRES	11 391,62	
REMB FRAIS PERSONNEL EAU	28 194,50	
REMB FRAIS PERSONNEL PF	1 010,90	
REVENUS DES IMMEUBLES	49 856,88	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 627,00	
REMB DIVERS	18 993,32	
DONS LOTOS	80,00	
TRAVAUX EN REGIE	9 185,55	
AFFECTATION EN RESERVES		219 961,31
TVA		30 000,00
TLE		9 397,63
SUBVENTIONS APC		33 712,37
SUBV FAIC 2016		17 500,00
SUBV BIBLIOTHEQUE		933,90
SUBV TX LOGEMENT ECOLES		2 053,00
CAUTIONNEMENT RECUS		485,00
AMORTISSEMENTS PLU		14 553,74
TOTAL RECETTES	876 427,32	328 596,95

Excédent Fonctionnement 2017	187 810,00
Excédent Investissement 2017	57 791,84
Résultat clôture Fonctionnement 2016	291 398,03
Résultat clôture Investissement 2016	-119 961,31
Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2018	479 208,03
Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2018	-62 169,47

M. BITTER demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2017 de la commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 de la Commune.

2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2017 du service Eau et Assainissement dressé par le Receveur Municipal. Ce compte présente une différence avec le compte administratif de 680.58 € portant sur les émissions du chapitre 041 et du chapitre 21, en dépenses et en recettes. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 n'est pas affecté par cet écart. Madame le Maire propose d'émettre des observations dans ce sens sur la délibération d'approbation du compte de gestion. Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

Madame le Maire laisse la place à Monsieur BITTER, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2017		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ELECTRICITE	12 943.06	
TELECOMMUNICATIONS	187.35	
FOURNITURES DIVERSES	1 978.21	
ENTRETIEN RESEAUX + STEP	2 946.63	
ANALYSES D'EAU	2 758.52	
TRAITEMENT BOUES	3 963.84	
PARTICIPATION FSL EAU	500.61	
SURVEILLANCE STATION SAUR	9 067.00	
REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU	26 519.00	
INTERET DES EMPRUNTS	4 745.73	
TITRES ANNULES	108.30	
ACHAT D'EAU	1 216.90	
AMORTISSEMENT DES BIENS	57 518.48	
REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE	28 194.50	
CAPITAL DES EMPRUNTS		5 599.34
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		13 652.38
DUP CAPTAGES		478.08
NETTOYAGE SOURCE		8 160.00
GESTION SECHERESSE		9 510.00
CREATION BRANCHEMENTS		4 276.38
RECHERCHE DE FUITES		9 631.90
REHABILITATION RESEAU EU		23 534.76
REHABILITATION ANC LE TERMINUS		26 494.66
MAT SPEC ASST		15 243.18
MAT SPEC EAU		16 858.20
	152 648.13	133 438.88
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VENTE DE L'EAU	78 064.45	
REDEVANCES ASST COLL	59 182.35	
REDEVANCES REVERSEES AGENCE EAU	21 899.61	
AIDES AGENCE EAU	12 547.28	
TAXES RACCORDEMENT	1 380.00	
TX BRANCHEMENTS	2 980.00	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	13 652.38	
REMB DIVERS	2 350.14	
AMORTISSEMENT DES BIENS		57 518.48
FCTVA		12 056.80
SUBV AEP MONTPLO		21 870.60
REGULARISATION ECRITURES		30 776.58
	192 056.21	122 222.46

Excédent Fonctionnement 2017 : 39 408.08 €

Déficit Investissement 2017 : 11 216.42 €

Résultat clôture Fonct 2016 : 174 641.22 €

Résultat clôture Inv 2016 : 18 633.50 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2018 : 214 049.30 €

Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2018 : 7 417.08 €

M. BITTER demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement.

3/ Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales.

Madame le Maire soumet à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 adressé par les services fiscaux.

Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels pour 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.41 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.99 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58.88 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2018.

4/ Modification de la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2018.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que nous sommes dans l'obligation d'engager, durant l'année 2018, des dépenses importantes aussi bien dans le cadre des Déclarations d'Utilité Publique relatives aux captages de Roquefourcade et de La Croisade que pour la réalisation des travaux d'interconnexion au réseau de distribution d'eau potable de Quarante. Par ailleurs, le traitement des eaux usées engendre des frais de plus en plus élevés. En conséquence, elle propose de modifier pour l'année 2018, les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante :

Tarif de l'Eau :

- le prix de l'abonnement (part fixe) est porté à 30 €.
- le prix du m³ d'eau est fixé à 1.05 € jusqu'à 120 m³. Au-delà de 120 m³, il est fixé à 1.20 €.

Tarif de l'Assainissement :

- le prix de l'abonnement (part fixe) est porté à 30 €.
- le montant de la redevance d'assainissement est fixé à 1.05 €/m³.

De plus, elle propose, afin d'étaler les dépenses pour les familles, d'établir, en milieu d'année, une facture estimative basée sur 40 % de la consommation moyenne annuelle.

Elle précise que cette augmentation ne nous permet même pas de supporter le coût du projet d'interconnexion au réseau de distribution d'eau potable de Quarante estimé par le cabinet ENTECH.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications de tarifs proposées par Madame le Maire.

5/ Vote des budgets primitifs 2018 de la Commune et du service Eau et Assainissement.

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 de la Commune :

COMMUNE DE CRUZY

BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	253 002.00	
CHARGES DE PERSONNEL	390 000.00	
INDEMNITES ELUS	35 500.00	
CONTRIBUTIONS ORG REGROUPEMENT	40 350.00	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	19 121.00	
SUBVENTION RPF	6 800.00	
CHARGE EXCEPTIONNELLE	10 000.00	
REVERSEMENT SUD-HERAULT	24 000.00	
ANNULATION DE TITRES	1 000.00	
INTERETS DES EMPRUNTS	16 940.00	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	410 000.00	
AMORTISSEMENTS	18 237.00	
RESULTAT CLOTURE 2017		62 170.00
CAPITAL DES EMPRUNTS		18 570.00
TRAVAUX EN REGIE		16 000.00
SDAEU		12 000.00
TOTAL DES OPERATIONS		751 860.00
	1 224 950.00	860 600.00
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	317 038.00	
TRAVAUX EN REGIE	16 000.00	
REDEVANCES ET DROITS - REGIES	38 260.00	
CONTRIBUTIONS DIRECTES IMPOTS	315 765.00	
TAXE PYLONES	41 670.00	
DSC +FPIC COMMUNAUTE	45 000.00	
TAXE SUR ELECTRICITE	16 000.00	
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATIONS	40 000.00	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	99 077.00	
COMPENSATIONS EXONERATIONS D'IMPOTS	35 255.00	
DOTATION NAT PEREQUATION	43 217.00	
DOTATION SOL RURALE	51 708.00	
PART CAE-CUI	5 651.00	
PART FCT ECOLE	1 300.00	
REVENUS DES IMMEUBLES	48 600.00	
RECUPERATION TEOM	1 600.00	
REMB PERSONNEL APC + SERVICE EAUX	53 300.00	
REMB FRAIS DIVERS	55 423.00	
LIBERALITES RECUES	86.00	
AMORTISSEMENTS		18 237.00
TAXES D'AMENAGEMENT		1 031.00
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA		40 000.00
SUBVENTIONS		149 163.00
AFFECTATION EN RESERVES		162 169.00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		410 000.00
EMPRUNT		80 000.00
	1 224 950.00	860 600.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Commune présenté par Madame le Maire.

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 du service Eau et Assainissement :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2018		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ACHAT D'EAU	2 000.00	
ELECTRICITE + TELECOM	16 509.00	
FOURNITURES DIVERSES	6 000.00	
ANALYSES	5 000.00	
ENTRETIEN RESEAUX + STEP	9 000.00	
MAINTENANCE	10 000.00	
TRAITEMENT BOUES	9 000.00	
CREANCES EN NON VALEUR	1 000.00	
ANNULATION DE TITRES	3 500.00	
ASSISTANCE TECHNIQUE CG + FSL	2 000.00	
REMB FRAIS A LA COMMUNE	38 000.00	
INTERETS DES EMPRUNTS	4 600.00	
AMORTISSEMENTS BIENS	53 811.00	
REDEVANCES AGENCE EAU	35 000.00	
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	200 000.00	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		14 201.00
CAPITAL DES EMPRUNTS		5 850.00
DUP		315 400.00
INTERCONNEXION		364 800.00
RESEAUX EAU		11 074.00
RESEAUX ASSAINISSEMENT		36 000.00
MAT SPEC EAU		20 700.00
MAT SPEC ASST		97 300.00
	395 420.00	865 325.00
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT REPORTE 2017	214 049.00	
VENTE DE L'EAU + TAXES	89 500.00	
BRANCHEMENTS + TAXES RACCORDEMENT	1 670.00	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	14 201.00	
REDEVANCES ASSAINISSEMENT+TAXES	69 000.00	
PRIME EPURATION AE	7 000.00	
EXCEDENT 2017		7 417.00
SUBVENTIONS SDAEU		10 741.00
SUBVENTIONS INTERCONNEXION		60 800.00
SUBVENTIONS DUP		133 856.00
AMORTISSEMENT DE BIENS		53 811.00
FCTVA		18 700.00
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		200 000.00
EMPRUNT		380 000.00
	395 420.00	865 325.00

Madame le Maire précise que l'établissement de ce budget a nécessité la priorisation des dépenses de façon à présenter un budget sincère et véritable.

En effet, afin d'éviter un surendettement de la commune, le projet relatif au forage de Marie Close, estimé à 802 500 € HT par le cabinet d'études ENTECH, a dû être repoussé à un exercice ultérieur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du service Eau et Assainissement présenté par Madame le Maire.

6/ Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Le conseil Municipal doit se prononcer, afin de demander le concours du receveur municipal dans le but d'assurer des prestations de conseil, pour accorder une indemnité de conseil pour l'exercice 2017 au taux de 100%. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Nicole Barthe, receveur municipal, pour un montant de 456.35 €.

Madame le Maire demande d'approuver cette indemnité. Le Conseil municipal, à la majorité (1 voix CONTRE : JL. CONSUL, 1 abstention : S. FEVRIER), approuve cette indemnité.

7/ Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux « Place des Marronniers ».

Après une procédure de mise en concurrence, Madame le Maire propose de retenir Monsieur Christian ROUQUETTE comme maître d'œuvre pour les travaux de requalification du centre ancien : création d'un espace public, Place des Marronniers, estimés à 181 560 € HT. Elle demande au conseil l'autorisation de signer l'acte d'engagement correspondant.

Le Conseil Municipal valide l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à M. ROUQUETTE Christian et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8/ Demande de subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2018.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en 2017, la subvention déposée auprès du Département de l'Hérault, au titre du Hors Programme Patrimoine et Voirie n'a pas obtenu l'aval de la commission permanente. Elle propose donc de représenter, cette année, le même dossier, à savoir les travaux de réfection de voirie rue des Jardins et impasse du Théron, la reprise d'un caniveau pour les eaux pluviales place des Jardins et l'aménagement de la place devant la salle polyvalente et d'y adjoindre la réfection de la voirie impasse de la Rivière et la réalisation d'un passelis. Le montant total de ces travaux s'élèverait à 32 530 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à la demande de subvention correspondante auprès du Département de l'Hérault.

9/ Adhésion à la charte « Objectif zéro phyto ».

Madame le Maire présente au Conseil la charte régionale « Objectif zéro phyto » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Occitanie. Elle précise que la charte propose une démarche évolutive pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Les enjeux sont à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé des administrés, préservation de la qualité des eaux. L'engagement de la collectivité dans la charte conduira à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro

pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés. M. BITTER rajoute que l'adhésion de la collectivité à la charte régionale nous permettra de bénéficier de subventions afin de se doter en équipement alternatif.

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Objectif zéro phyto », de désigner comme référent « élu », M. BITTER Christian et comme référent technique, M. GASCON Lionel.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

10/ Questions diverses.

Attribution d'une avance de trésorerie remboursable à l'Amicale Laïque : Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'avance de trésorerie formulée par l'Amicale Laïque de Cruzy pour la réalisation de travaux d'isolation au niveau du siège de l'association situé 3, Rue du Camp du Pal. Cette avance d'un montant de 10 000 € serait remboursée par un versement mensuel de 210 € sur le compte de la collectivité. Ainsi, le remboursement complet interviendrait au terme d'une période de quatre ans.

Après renseignements pris auprès de la trésorerie de Capestang, cette opération est possible sous réserve de la signature, entre les deux parties, d'une convention financière définissant les conditions d'octroi de cette avance.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant au versement de cette avance.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'octroi d'une avance de trésorerie à l'Amicale Laïque de Cruzy.

Réfection de la chaussée entre Cruzy et Quarante : Le Département a donné son accord pour que le revêtement de la chaussée entre les deux agglomérations soit réalisé de l'intersection avec la route départementale RD 36 (à l'intérieur de l'agglomération) jusqu'au pont de la Quarante (sur la RD 37).

A 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,